• *Conseil Municipal*

Décisions prises en décembre 2025, janvier et février 2026

Date	Objet
18 novembre	Devis HONORANCE, fourniture de vaisselle. Montant : 296,36 € TTC.
3 décembre	Ets EATON, offre de maintenance pour centrale ECA (bâtiment Gué Brien), puis contrat pour une mise en œuvre à partir du 1er janvier. Montant : 828 € TTC.
4 décembre	Réparation importante sur un véhicule communal (Citroën Jumpy). Montant : 1 949,52 € TTC.
5 décembre	Devis GRASSET CHIRON, fourniture de peinture pour la salle de convivialité de la salle de sports. Montant : 443,05 € TTC.
9 décembre	Devis HONORANCE, fourniture de 3 thermomètres pour le restaurant scolaire. Montant : 97,20 € TTC.
11 décembre	Devis ABG Climatique, remplacement du vase d'expansion, salle du Bordage. Montant : 485,38 € TTC.
12 décembre	Devis JEANNEAU RIGAUDEAU SEYDOUX, mise à jour « loi sur l'eau ». Montant : 900 € TTC.
12 décembre	Devis CADEGEAU, études réglementaires par rapport au suivi de l'évolution de la zone humide du lotissement du Logis. Investigations de terrain et rapport d'étude. Montant : 1 980 € TTC.
16 décembre	Devis BONNET RETAILLEAU, pour l'alimentation en eau du bar de la salle de sports. Montant : 1 020 € TTC.
16 décembre	Devis BONNET RETAILLEAU, pour un complément sanitaire PMR à l'annexe de la mairie. Montant : 616,20 € TTC.
17 décembre	Devis Office du Tourisme, 28 coffrets gourmands. Montant : 1 400 € TTC.
23 décembre	Devis ABCP, réparation des hottes du restaurant scolaire. Montant : 378,72 € TTC.
14 janvier	Devis RIPERT ARE, fertilisation du terrain de foot. Montant : 1 505,15 € TTC.
14 janvier	Devis EDP DE41913, fourniture de peinture de traçage (blanche et bleue), d'une traceuse électrique, et de terreau (39 sacs). Entretien du terrain de foot. Montant : 3 940,46 € TTC.
27 janvier	Devis BONNET RETAILLEAU, réalisation de différents travaux de plomberie et d'électricité dans la salle de convivialité de la salle de sports. Montant : 1 602,00 € TTC.
3 février	Devis IMAGINE, réparation des bris de glace à l'annexe de la mairie. Montant : 768,44 € TTC
5 février	Devis Chauviré, d'un Paulownia Tomentosa (arbre des bébés 2025). Montant : 99,99€ TTC.
13 février	Commande NADIA signalisation, plaque « arbre des bébés 2025 ». Montant : 238,74 € TTC.
16 février	Devis APS services, remplacement d'extincteurs. Montant : 1 002,06 € TTC.
20 février	Devis BOSCHAT-LAVEIX, mise à jour (compatibilité Windows) du logiciel de suivi de l'utilisation des clés électroniques d'accès aux salles. Montant : 662,77 € TTC.

FINANCES

Compte Financier Unique (CFU 2025 Budget Général)

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 587 731,28
Recettes	1 685 182,04
Résultat 2025	
Balance 2025	+ 97 450,76
+ Report 2024	+ 219 670,59
Résultat définitif de l'exercice 2025	
+ 317 121,35	

INVESTISSEMENT	
Dépenses	281 608,70
Recettes	188 937,02
Résultat 2025	
Balance 2025	- 92 671,68
+ Report 2024	- 89 464,99
Résultat définitif de l'exercice 2025	
-182 136,67	

RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ DE L'EXERCICE 2025 : +134 984,68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025

CFU 2025 : Budget annexe Lotissement du Logis

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	103 832,66
Recettes	1 495,00
Résultat 2025	
Balance 2025	-102 337,66
+ Report 2024	+ 128 000,59
Résultat définitif de l'exercice 2025	
+ 25 662,93 €	

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Résultat 2025	
Balance 2025	0,00
+ Report 2024	-30 000,00
Résultat définitif de l'exercice 2025	
-30 000,00 €	

RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ DE L'EXERCICE 2025 : - 4 337,07 €

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 concernant le Budget annexe « Lotissement du Logis ».*

Reports des résultats 2025 sur les exercices 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE,** d'affecter les résultats du CFU du Budget Général 2025 sur le Budget Général 2026, comme indiqué ci-après :

Section de Fonctionnement

C/002 - Excédent de Fonctionnement reporté : **134 984,68 €**

Section d'Investissement

C/1068 - Excédent d'Investissement capitalisé : **182 136,67 €**

DECIDE, d'affecter les résultats du CFU du Budget annexe « Lotissement du Logis » 2025 sur le Budget annexe 2026, comme indiqué ci-après :

Section de Fonctionnement (Recettes)

C/002 - Excédent de Fonctionnement reporté : **25 662.93 €**

Section d'Investissement (Dépenses)

C/001 - Déficit d'Investissement reporté : **30 000,00 €uros**

Budget Général Primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** le Budget Général Primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 831 594,68 €
Section d'Investissement : 313 136,67 €

Budget Primitif Lotissement du Logis 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** le Budget Primitif annexe « Lotissement du Logis » 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 50 002,00 €
Section d'Investissement : 30 000,00 €

Contrat d'association avec l'école privée « St Jean-Baptiste » : participation communale

Il est présenté au conseil municipal, la demande formulée par la Présidente de l'OGEC, concernant la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée "St Jean-Baptiste" sous contrat d'association, pour l'année scolaire 2025/2026. Le montant demandé est de 125 000 €.

Il est rappelé que la commune avait accordé à l'OGEC pour l'année scolaire précédente, une participation financière de 120 000 €.

Il a été fait part à la présidente de verser à l'OGEC pour cette année scolaire 2025/2026, la somme de 99 894 €, soit 286 € par élève en élémentaire (pour 129 élèves inscrits) et 1 000 € par élève de maternelle (pour 63 élèves inscrits).

Les membres de l'OGEC ont demandé qu'un acompte soit éventuellement versé rapidement.

Il est proposé que cette participation communale de 99 894 €, soit versée en quatre fois (trimestriellement) et non pas en deux fois, comme les années précédentes, pour faciliter les disponibilités de trésorerie.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** la participation communale au fonctionnement de l'école privée "St Jean-Baptiste", sous contrat d'association, à **99 894,00** pour l'année scolaire 2025/2026, et **DECIDE** que cette contribution sera versée en quatre fois (trimestriellement) et mandater sur le Budget Général 2026, soit un versement de **24 973,50** par trimestre. Le premier versement interviendra rapidement.*

Paiement des chèques CRCESU et ANCV par voie dématérialisée

Le service d'accueil collectif pour mineurs « Les Loustics », accepte pour le paiement des factures, les chèques du CRCESU (Centre de Remboursement des Chèques Emploi Service Universel) et les chèques ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) uniquement au format papier.

Il est possible d'adhérer à un système, afin que les familles puissent régler les factures de la commune, en CRCESU ou ANCV, par voie dématérialisée.
A ce jour, une seule famille en a fait la demande.
Cependant, cette solution de paiement engendre des frais pour la commune :

Concernant l'ANCV :
Les frais sont identique à ceux du format papier (2,5%). Il faut cependant prévoir, si la commune adhère, un paramétrage sur le TPE qui sera logiquement payant (montant non connu, payable une fois).

Concernant les CRCESU **:**
frais de mise en service de l'option : 450 € HT + frais d'abonnement mensuel : 25€ ht/mois + frais de prestation émetteur : détail par émetteur + frais identique au format papier.
*Le conseil **EMET** un avis défavorable à la démarche*

CSI OCSIGÈNE

Le projet de convention de mise à disposition des locaux communaux au profit du Centre Socioculturel Ocsigène, pour l'année 2026 a été présenté. Cette convention conclue pour une durée d'1 an, pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Le conseil, après en avoir délibéré, **EMET** un avis favorable au projet de convention

CHOLET AGGLOMERATION
Droit de préemption urbain - Acceptation de la délégation partielle par Cholet Agglomération

Cholet Agglomération dispose de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H). Conformément à l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme, Cholet Agglomération est de plein droit compétente depuis le 24 février 2026 en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU).

Cholet Agglomération, ne souhaitant exercer ce droit que pour des opérations d'aménagement relevant de sa compétence, a proposé par délibération n° VI-4 du conseil de communauté en date du 16 février 2026 de ne conserver que la partie du DPU concernant les zones économiques UY et AUY et de déléguer le DPU relatif aux autres zonages U et AU à ses communes membres, conformément à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme.

Cette délégation permettra à la commune de Bégrolles en Mauges de répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner formulées à l'occasion d'une vente immobilière réalisée dans ces zones. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'accepter la délégation partielle du DPU concernant les zones U et AU, hors UY et AUY.

*Le conseil **DECIDE** d'accepter la délégation partielle du droit de préemption urbain par Cholet Agglomération concernant les zones U et AU, étant entendu que Cholet Agglomération conserve le droit de préemption urbain concernant les zones économiques UY et AUY.*

LUTTE CONTRE LES TERMITES

L'Arrêté Préfectoral n°SCHV/BA 2025-002 du 30/01/2025 a défini un périmètre de zone contaminée par les termites, sur la commune de Bégrolles en Mauges.

Les propriétaires des immeubles situés dans la zone ont fait l'objet, courant mars 2025, d'un courrier leur demandant de faire parvenir en Mairie de Bégrolles une attestation de réalisation d'un diagnostic de détection ou non de présence de termites, dans un délai de 6 mois à la date de réception de ce courrier.

A ce jour, après plusieurs courriers de relance, trois administrés concernés n'ont toujours pas envoyé à la Mairie de documents attestant de la réalisation de ce diagnostic.

Par conséquent, l'absence de retour dudit document, constitue l'infraction suivante :

NON ENVOI AU MAIRE DE L'ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES PAR LE PROPRIETAIRE D'UN IMMEUBLE SITUÉ DANS UNE ZONE CONTAMINÉE ,

- Définie par les articles R184-7 alinéa 1, R126-3 alinéa 1et 2, R126-42, L.126-6, 183-18 du Code de la Construction art. R126-3 al.1, al.2,

- Réprimée par l'article R184-7-alinéa 1 du Code de la Construction.

Contravention de la 5ème classe / montant jusqu'à 1 500 €.

BÂTIMENTS, VOIRIE, ESPACES VERTS

Salle Multisports

L'entreprise OGER couverture a commencé le changement du chéneau entre la salle et les vestiaires.

L'embellissement de la salle de convivialité est terminé.

Salle du Gué Brien – la Familiale

Suite à la visite de sécurité incendie du 19 février 2026, plusieurs points ont été relevés : l'installation de boîte à clés, dernier rapport du système de désenfumage, modification du plan d'évacuation.

Église:

Suite au contrat de maintenance avec l'entreprise Bodet campanaire, visite du 11 décembre 2025, des travaux de réparation sont à prévoir, un devis est proposé pour le remplacement du battant des cloches n°2 et n°3 .
Un devis est proposé : 2 997,60 € TTC.

SIEML

Le service de l'éclairage public a chiffré l'investissement pour le remplacement d'une lanterne et le relamping en lampes LEDS pour 132 lampes au total.
Montant total des travaux : 23 400,00 €
Montant d'investissement participation SIEML : 7 045,00 €
Montant des travaux pour la commune : 16 355,00 € net de taxe.

DIVERS

INSEE

Dernières données de l'INSEE, concernant la population de Bégrolles en Mauges :
- Population municipale : 2 110 habitants
- Population comptée à part : 49 habitants
- Population totale : 2 159 habitants

Futsal

Une nouvelle association Futsal vient d'être créée et celle-ci souhaiterait pouvoir utiliser la salle des Sports pour faire du Futsal. Après débat, il s'avère d'une part que tous les créneaux de la salle des Sports sont déjà utilisés par divers clubs et associations et que d'autre part, ladite salle n'est pas équipée pour ce type d'activité. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Projet de Méthanisation

Un conseiller évoque le projet de méthanisation de la SAS MJPL et demande où en est le dossier. Il est rappelé que le dossier est géré directement par la Préfecture et que les Architectes des Bâtiments de France ont émis un avis défavorable au dossier. La Préfecture a également demandé au Maire, son avis sur le projet. Celui-ci, après avoir sondé par mail, l'ensemble du conseil municipal, a émis un avis défavorable au projet, conformément à l'opinion des élus de Bégrolles. A ce jour, la Préfecture n'a pas encore rendu son avis.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC)

Lors d'une réunion CLETC à Cholet-Agglomération, certains maires y ont suggéré de transférer la voirie communautaire aux communes. Cependant, cette suggestion est loin de faire l'unanimité.

Lutte contre les déchets abandonnées

La Direction de l'Environnement de Cholet-Agglomération a mis en place une aide concernant le tri hors foyers et la lutte contre les déchets abandonnées :

- 1,16 € par habitant est versée aux communes de moins de 5 000 hab. pour lutter contre les déchets abandonnés.

Celle-ci est conditionnée aux actions mises en place dans la commune :

- Nettoyage de la nature,
- Journée citoyenne, etc.

La Direction de l'Environnement attend les dates d'actions programmées pour 2026.

Elections municipales du 15 mars 2026

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2026, salle du Bordage.

Fréquentation de l'accueil collectif de mineurs « Les Loustics »

Moyenne sur décembre 2025 :
- Périscolaire : 31 enfants par jour le matin
  43 enfants par jour le soir
- Le mercredi : 37 enfants par jour le matin
  31 enfants au repas
  26 enfants l'après-midi

Moyenne sur janvier 2026 :
- Périscolaire : 32 enfants par jour le matin
  40 enfants par jour le soir
- Le mercredi : 39 enfants par jour le matin
  31 enfants au repas
  26 enfants l'après-midi

Moyenne sur février 2026 :
- Périscolaire : 36 enfants par jour le matin
  44 enfants par jour le soir
- Le mercredi : 44 enfants par jour le matin
  41 enfants au repas
  33 enfants l'après-midi

Restaurant scolaire

Fréquentation

- 1 844 repas ont été servis, durant le mois de décembre 2025, soit en moyenne 154 repas par jour : 47 repas pour les maternelles et 107 repas pour les primaires.

- 2 351 repas ont été servis, durant le mois de janvier 2026, soit en moyenne 147 repas par jour : 46 repas pour les maternelles et 101 repas pour les primaires.

Demandeurs d'emploi

Mois	Total	Hommes	Femmes
Janvier 2026	121	46	75
Février 2026	121	46	75

Démographie

	Naissances	Mariages	Décès
Rappel 2025	18	9	17
Janvier 2026	1	1	0
Février 2026	1	1	3
Total Année 2026	**2**	**2**	**3**